



# CONCOURS 2024

## RÈGLEMENT DES MAISONS FLEURIES

### ARTICLE 1 : OBJET DU CONCOURS

Le concours a pour objet de récompenser Les Grands Paroissiens qui œuvrent en faveur de l'embellissement de notre village.

### ARTICLE 2 : MODALITES D'INSCRIPTION

Le concours est gratuit et ouvert à tous les habitants exceptés aux membres du jury.

L'inscription s'effectuera à l'accueil de la mairie.

Le bulletin d'inscription et le règlement sont disponibles :

- sur le site internet du village,
- à l'accueil de la mairie.

Les participants devront remplir un questionnaire lors de leur inscription.

Les inscriptions sont ouvertes du 20 mars au 15 avril 2024.

### ARTICLE 3 : PHOTOS

Les participants autorisent la commission « Maisons décorées » à utiliser sur tous les supports de communication municipaux, les photos des maisons prises dans le cadre de ce concours y compris celles prises lors de la remise des prix.

### ARTICLE 4 : COMPOSITION DU JURY

Le jury est composé de personnes appartenant à la commission « Fleurissement/Maisons décorées ».

Le président du jury est le responsable de la commission « Fleurissement ».

### ARTICLE 5 : DEROULEMENT DU CONCOURS

Les visites du jury communal auront lieu **courant avril, début juillet et début septembre 2024.**

**Seuls les espaces visibles depuis la voie publique seront évalués.**

### ARTICLE 6 : LES PRIX

Tous les participants auront des bons d'achats utilisables chez les commerçants locaux et un lot.

Le jury se réserve le droit de désigner un prix « coup de cœur » à une habitation non inscrite, vue lors de son passage.

### ARTICLE 7 : REMISE DES PRIX

Les lauréats seront personnellement informés par courrier, de la date de remise officielle des prix.

### ARTICLE 8 : ENGAGEMENT DES PARTICIPANTS

L'adhésion au concours entraîne de la part des candidats l'acceptation sans réserve du présent règlement, ainsi que les décisions prises par le jury.

### ARTICLE 9 : MODIFICATIONS DU PRESENT REGLEMENT

La commission se réserve le droit de modifier le présent règlement avant chaque édition du concours.